

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 26 JUIN 2024 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 21 membres.

24/028/AGE

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - Attribution de subventions à des associations et organismes - Approbation des conventions et avenants aux conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations ou organismes.

24-41230-DGAVTL

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte et plus démocratique.

Elle souhaite proposer aux Marseillaises et aux Marseillais toute activité pouvant intervenir dans leur temps libre, qu'elle soit culturelle, associative, sportive et en prenant totalement en compte la situation géographique exceptionnelle de Marseille.

La politique culturelle mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

C'est ainsi que la politique culturelle de la Ville de Marseille :

- contribue à l'ensemble des politiques publiques sectorielles municipales, qu'elle s'efforce de nourrir et d'enrichir : politique éducative, sociale, de développement durable, d'aménagement du territoire, de développement économique, d'attractivité et de rayonnement international, etc ;

- favorise le développement d'un écosystème culturel riche et diversifié, capable de répondre aux aspirations des artistes comme aux attentes du public le plus large.

Elle poursuit cinq objectifs spécifiques :

- promouvoir la culture comme vecteur d'émancipation de l'individu, en favorisant la démocratie culturelle ainsi que l'accès pour toutes et tous à l'éducation artistique et culturelle et aux pratiques artistiques en amateur ;

- soutenir la liberté de création et d'expression en se donnant les moyens d'accompagner les artistes dans de bonnes conditions et de favoriser leur implantation sur le territoire ;

- favoriser le développement d'un cadre de vie agréable et améliorer la qualité de vie des Marseillaises et des Marseillais en leur proposant des services publics culturels de qualité qui répondent à leurs besoins ;

- promouvoir la culture comme outil d'ouverture au monde et à sa diversité ;

- permettre aux Marseillaises et aux Marseillais de mieux connaître et de se réappropriier le patrimoine historique et culturel de leur Ville.

Pour mettre en œuvre sa politique culturelle la Ville de Marseille s'appuie sur des équipements culturels en régie municipale (archives, bibliothèques, musées, opéra) et un établissement public de coopération culturelle, l'Institut National Supérieur d'Enseignements Artistiques Marseille Méditerranée.

La politique culturelle de la Ville de Marseille s'attache à couvrir tous les champs de la création (arts visuels, arts de la scène : arts de la rue, cirque, danse, marionnettes et théâtre d'objet, musique, théâtre, cinéma et audiovisuel, livre, édition et débat d'idées), du patrimoine culturel matériel comme immatériel. Elle s'appuie sur un riche tissu d'opérateurs culturels et d'équipes artistiques qu'elle soutient.

L'engagement de la Ville de Marseille se fonde sur une évaluation des activités et des actions au regard de leur cohérence avec les priorités et orientations garantes de l'intérêt général d'une part et sur l'assurance d'une gestion transparente et équilibrée des fonds publics par les opérateurs d'autre part. Ainsi, depuis 2022, les demandes d'aides financières sont examinées à l'aune des quatre piliers suivants : la mondialité culturelle, la démocratie culturelle, l'éducation artistique et culturelle et le soutien à la structuration de l'écosystème culturel et à la créativité.

À ces quatre piliers, s'ajoute un socle commun relatif, d'une part à la transparence et à la bonne gestion des fonds publics et d'autre part, à la question de l'adhésion contractuelle à une charte éco responsable. Cette double obligation pourra donner lieu à des audits ad hoc.

Concernant la participation à la transparence et à la bonne gestion des fonds publics, et en complément de l'expertise des services instructeurs, une attention particulière est portée à la diversification des recettes comprenant un volet relatif aux ressources propres, à la maîtrise et la bonne gestion des moyens humains et financiers sur la durée, ainsi qu'à la valorisation des titrages accordés et des moyens en nature mis à disposition par la Ville entre autres.

La culture étant un secteur dans lequel les financements croisés sont la règle, la Ville de Marseille s'efforce, dans sa politique de subventionnement aux opérateurs culturels, de trouver le meilleur niveau possible de coordination avec le Ministère de la Culture, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Métropole Aix-Marseille Provence et le Département des Bouches-du-Rhône.

Par délibération n°23/0818 /VDV du 15 décembre 2023, le Conseil Municipal a voté une première répartition de subventions aux associations et organismes culturels conventionnés.

Par délibération n°24/0031/VDV du 16 février 2024, le Conseil Municipal a voté une deuxième répartition de subventions aux associations et organismes culturels conventionnés.

Par délibération n°24/0208/VDV du 19 avril 2024, le Conseil Municipal a voté une troisième répartition de subventions aux associations et organismes culturels conventionnés.

Dans le cadre de la poursuite de la politique d'expansion culturelle entreprise par la Ville de Marseille, il convient d'effectuer au profit des associations et organismes culturels une deuxième répartition au titre des subventions 2024. Il s'agit d'associations et d'organismes conventionnés dont la convention est en vigueur ou à renouveler.

Le montant total de cette répartition s'élève à 472 000 Euros (quatre cent soixante douze mille Euros) dont 42 000 Euros (quarante-deux mille Euros) pour notre secteur.

De plus, dans le cadre de la définition de sa politique culturelle, la Ville de Marseille associe les nombreux acteurs présents sur son territoire, acteurs dont elle accompagne les besoins dans la réalisation de leurs projets.

Ce soutien se manifeste par l'attribution de subventions pour des projets en investissement.

Dans le secteur culturel, différentes structures implantées et actives sur Marseille sollicitent un soutien financier de la Ville de Marseille en investissement afin de développer leurs activités auprès du public.

Le montant total de l'attribution de ces subventions d'investissement s'élève 98 450 Euros (quatre-vingt dix-huit mille quatre cent cinquante Euros).

Par délibération n°24/0031/VDV du 16 février 2024, le Conseil Municipal a voté l'approbation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Action Culturelle année 2024 à hauteur de 760 000 Euros (sept cent soixante mille Euros).

La politique sportive mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans la perspective visant à proposer une ville plus juste, plus verte et plus démocratique et elle entend y contribuer de façon déterminante.

C'est ainsi que la politique sportive de la Ville :

- contribue à l'ensemble des politiques publiques sectorielles municipales, qu'elle s'efforce de nourrir et d'enrichir : politique éducative, sociale, de développement durable, d'aménagement du territoire, de développement économique, d'attractivité et de rayonnement international, etc...

- favorise le développement d'un écosystème sportif riche et diversifié, capable de répondre aux sportifs comme aux attentes du public le plus large.

Elle poursuit des objectifs spécifiques :

- promouvoir le sport comme vecteur de prévention et d'éducation pour la santé. De nombreux projets font apparaître l'impérieuse nécessité de pratiquer une activité physique bénéfique pour la santé.

- favoriser l'émergence du sport pour tous et de toutes les disciplines. La prise en charge de l'ensemble des Marseillais et Marseillaises, dans le domaine du sport, constitue un enjeu majeur et essentiel dans l'élaboration de cette politique. Au-delà de l'aspect santé le sport fait émerger des valeurs fondamentales, pour tous les publics, respect, entraide, habiletés motrices, initiation qu'il convient d'entretenir et de développer.

- promouvoir les événements sportifs comme outil d'ouverture au monde et à sa diversité.

La Ville de Marseille souhaite apporter une aide financière aux associations sportives pour leur fonctionnement et/ou l'organisation de manifestations sportives qui ont pour son image un impact direct au niveau local, national ou international.

Ces subventions sont attribuées selon certains critères tels que le nombre de disciplines pratiquées, le nombre de licenciés et le niveau d'évolution en compétition.

Dans le cadre de la politique sportive de la Ville de Marseille, exposée ci-dessus, il convient d'effectuer une troisième répartition d'un montant global de 997 000 Euros (neuf-cent quatre-vingt dix-sept mille Euros) dont 96 000 Euros (quatre-vingt-seize mille Euros) pour les associations de notre secteur.

Marseille, ville née des échanges maritimes, et dont l'activité et la vie ont toujours été intimement liées à la mer, s'appuie sur celle-ci pour écrire son avenir.

Les enjeux que représentent pour Marseille, son littoral, ses espaces insulaires et maritimes, et la zone d'évolution nautique exceptionnelle qu'est la rade de Marseille, sont en effet majeurs et conditionnent l'attractivité, le développement économique et touristique, et l'équilibre social de notre ville.

C'est ainsi que la politique mer de la Ville de Marseille :

- contribue à l'ensemble des politiques publiques sectorielles municipales, qu'elle s'efforce de nourrir et d'enrichir : notamment les politiques sportives et notamment les activités nautiques et subaquatiques, de la transition écologique, mais également de la jeunesse et de l'enfance et l'éducation.

- joue un rôle transversal au sein de la ville et au sein des multiples partenariats externes afin de développer la citoyenneté maritime des Marseillais, les activités nautiques et subaquatiques et d'établir et mettre en œuvre une feuille de route prospective et proactive de la mer et du littoral.

Elle poursuit notamment six objectifs spécifiques :

- Promouvoir les sports nautiques et subaquatiques comme vecteur de prise de conscience des enjeux environnementaux et éco responsables,

- Favoriser l'émergence de l'activité physique et du sport pour tous et de toutes les disciplines,

- Promouvoir l'image sportive de la ville de Marseille et contribuer à l'essor du tissu associatif,

- Préserver la biodiversité terrestre et marine et redonner sa place à la nature dans le territoire de la Ville,

- Faire de Marseille la Ville des projets qui mobilisent et fédèrent toutes les parties prenantes du territoire autour de la transition écologique (acteurs économiques, collectivités, institutions),

- Renforcer les activités de sensibilisation aux enjeux de la transition écologique, et de l'écocitoyenneté auprès des jeunes.

Aussi pour atteindre ces objectifs la Ville de Marseille développe et accompagne toutes les activités nautiques et subaquatiques sur le territoire de la commune afin qu'elles puissent être accessibles à tous et notamment aux petites marseillaises et aux petits marseillais.

Forte d'une façade maritime de 57 kilomètres de côte, la Ville de Marseille se veut être une Capitale de la Mer reconnue. Elle souhaite donc développer et accompagner la pratique des activités nautiques et subaquatiques de manière égalitaire sur tout son territoire

Notre ville possède également un littoral et des espaces marins et insulaires remarquables qui nécessitent des actions de protection, de gestion et de sensibilisation. Cette situation est un facteur essentiel dans le développement durable et le rayonnement de la Ville au travers d'actions liées à la biodiversité de ces espaces maritimes et côtiers.

La Ville de Marseille souhaite accompagner les jeunes Marseillais à devenir des éco citoyens, le public enfance (0 à 11 ans) et jeunesse (11 à 20 ans) étant en premier lieu concerné par les enjeux de sensibilisation à la transition écologique.

Ainsi, les demandes d'aides financières sont examinées à l'aune des trois piliers suivants et de leur cohérence avec les caractéristiques suivantes :

- Développement et promotion des activités nautiques

- Équilibrer, diversifier et compléter l'offre nautique et de plongée existant sur l'ensemble de notre littoral.

- Promouvoir le nautisme, la plongée et la pratique de la mer à Marseille en développant un « tourisme nautique » et un « tourisme subaquatique ».

- Attirer, faciliter et accompagner les événements nautiques nationaux et internationaux, ainsi que les grandes manifestations de plongée.

- Intéresser la population marseillaise au nautisme et à la plongée sous toutes ses formes, et permettre un accès à ces activités pour tous, par la mise en place d'une offre diversifiée et complétée de formations pour tous les publics, ainsi que par l'augmentation et la diversification des pratiques scolaires

- Fédérer, soutenir et contribuer à développer les actions des fédérations sportives des universités, et du mouvement sportif et associatif.

- Gestion et protection des milieux naturels littoraux, marins et insulaires.

- Contribuer à la connaissance du territoire de tous les publics par l'observation du milieu naturel littoral, marin et insulaire, la collecte de données sur les espèces et les habitats lien avec les scientifiques locaux.

- Capitaliser les connaissances globales sur la mer, les littoraux et les îles et valoriser l'expérience des gestionnaires pour la Ville de Marseille à l'échelle locale, nationale et internationale notamment par la mise en réseau des différents acteurs et la promotion d'actions exemplaires.

- Mettre en œuvre des actions de gestion, de préservation et de développement des sites patrimoniaux naturels et culturels littoraux, marins et insulaires du territoire et des espèces protégées.

- Éducation et sensibilisation à la transition écologique

- Faire découvrir et connaître aux jeunes publics le territoire littoral, marin et insulaire de la commune afin de mieux appréhender sa fragilité et la nécessité de sa préservation.

- Sensibiliser aux impacts humains sur le milieu naturel littoral, marin et insulaire (problématique des déchets, mégots de cigarette, plastiques, etc.)

- Éduquer tous les publics à l'environnement, au développement durable et accompagner le changement des comportements.

- Diffuser la connaissance auprès du plus grand nombre d'acteurs, fédérer et impliquer la société autour des enjeux liés à la préservation des milieux naturels littoraux, marins et insulaires.

La Ville de Marseille a à cœur de s'engager pour une politique ambitieuse en faveur de la mer et du littoral. Cet engagement est essentiel pour préserver la biodiversité marine et les écosystèmes côtiers marseillais. L'implication des associations dans la protection de l'environnement marin est primordiale pour compléter cet engagement : elles permettent de sensibiliser le grand public aux enjeux écologiques liés à la mer et mènent des actions concrètes de nettoyage des plages et des fonds marins.

Impulsé par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le Contrat de Baie est un accord technique et financier entre des maîtres d'ouvrage, des partenaires institutionnels et des financeurs d'un territoire cohérent, il permet la mise en œuvre d'un ensemble de projets avec des objectifs communs :

- Défi 1 : prévenir et réduire les sources de pollutions aquatiques ;

- Défi 2 : préserver et restaurer la biodiversité aquatique et marine ;

- Défi 3 : sensibiliser et éduquer le grand public aux enjeux des milieux aquatiques et marins.

Il a permis, entre 2015 et 2022, l'engagement de 163 actions réparties sur un large territoire allant de Fos-sur-Mer à Saint-Cyr-sur-Mer, pour un montant total de 225 205 733 Euros (deux cent vingt-cinq millions deux cent cinq mille sept cent trente-trois Euros) (délibération n°15/0681/DDCV et n°21/0056/UAGP). Son bilan très positif (81% d'avancement opérationnel, amélioration de 13 des 25 indicateurs d'efficacité des actions) a encouragé l'ensemble des partenaires à prolonger la démarche sur 2 ans supplémentaires afin de terminer ou d'engager des actions clés sur le territoire. Ainsi le Contrat de Baie de transition 2023/2024 a été annoncé et validé le 13 janvier 2023 par le Comité de Baie (instance de gouvernance de la démarche) et approuvé par la Ville de Marseille (délibération n°23/0120/VET), la Métropole Aix-Marseille Provence (délibération n°TCM-019-13504/23/BM) et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (délibération n°2023-309).

Ce Contrat de transition regroupe 25 porteurs distincts pour la réalisation de 60 actions et pour un montant total prévisionnel de 38,3 millions d'Euros (trente-huit millions trois cent mille Euros). Trente et une des 60 actions sont prévues sur le territoire de la Ville Marseille (11 porteurs distincts) pour un engagement prévisionnel de 24 078 187 d'Euros (vingt-quatre millions soixante-dix-huit mille cent quatre-vingt-sept Euros).

Dans ce nouveau programme d'actions, 3 sont soutenues par la Ville de Marseille par le versement d'une subvention à des associations œuvrant sur le territoire de la Ville :

L'association 1 PIECE OF RUBBISH mène des opérations de nettoyage de déchets sur les plages de la commune et des campagnes de sensibilisation du grand public.

LE NATUROSOCPE mène un programme d'action et d'information à la gestion durable du littoral marseillais : Campagnes « Inf'eau mer » et « Écogestes Méditerranée ».

L'association MER TERRE organise et coordonne 1 400 personnes issues de 64 structures différentes sur la manifestation Calanques Propres (ramassage sur le littoral des déchets abandonnés le 3 juin 2023). Elle coordonne également l'ensemble des acteurs locaux inscrits sur la plateforme ReMed Zero Plastique et promeut le dispositif Adopt'1 Spot qui vise à former les associations à une méthode standardisée de caractérisation des déchets abandonnés.

Il est donc soumis à l'approbation du Conseil Municipal des subventions-mer et littoral- d'un montant total de 291 880 Euros (deux-cent-quatre-vingt-onze-mille-huit-cent-quatre-vingts Euros) dont 27 000 Euros (vingt-sept mille Euros) pour les associations de notre secteur au bénéfice des structures ainsi que les conventions afférentes.

Il est ainsi proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de 1 829 330 Euros (un million huit cent vingt-neuf mille trois cent trente Euros).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION N°23/0818 /VDV DU 15 DÉCEMBRE 2023
VU LA DELIBERATION N°24/0017/VDV DU 16 FÉVRIER 2024
VU LA DELIBERATION N°24/0031/VDV DU 16 FÉVRIER 2024
VU LA DELIBERATION N°24/0197/VDV DU 19 AVRIL 2024
VU LA DELIBERATION N°24/0208/VDV DU 19 AVRIL 2024
VU LA DELIBERATION 24/0209/VDV DU 19 AVRIL 2024
VU LA DELIBERATION N°15/0681/DDCV DU 14 SEPTEMBRE 2015
VU LA DELIBERATION N°21/0056/UAGP DU 8 FEVRIER 2021
VU LA DELIBERATION N°TCM-019-13504/23/BM DU 16 MARS 2023 DE LA
METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE
VU LA DELIBERATION N°2023-309 DU 6 AVRIL 2023 DE LA COMMISSION DES
AIDES DE L'AGENCE DE L'EAU
VU LA DELIBERATION N°23/0120/VET DU 14 AVRIL
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Sont approuvées les conventions de notre secteur ci-annexées conclues entre la Ville de Marseille et les différents acteurs culturels suivants.

ARTICLE 2 Sont approuvées les versements des subventions au bénéfice des acteurs culturels de notre secteur selon le détail ci après :

Pilier 1 Mondialité culturelle							Total : 67 000 Euros	
Bénéficiaire	IB	N° Tiers	Secteur	Adresse du Siège Social	N° Avenant	N° Dossier MGDIS N° Dossier Progos	Montant en Euros	Objet
HEKO FARM	65748.1 311 12900902	174955	Musique	603 RUE SAINT PIERRE 13012 MARSEILLE		00001723 00011509	5 000	2024 - Le Talus : Terreau d'Artistes - Culture - action
LES ASSO(S)	65748.1 311.312 12900902	061169	Arts visuels	76 BOULEVARD LOUIS MAZAUDIER 13012 MARSEILLE		00002086 00012373	30 000	Fonctionnement 2024

Pilier 3 Education artistique et culturelle							Total : 119 000 Euros	
Bénéficiaire	IB	N° Tiers	Secteur	Adresse du Siège Social	N° Avenant	N° Dossier MGDIS N° Dossier Progos	Montant en Euros	Objet
COMPAGNIE APRES LA PLUIE	65748.1 316.313 12900904	042013	Théâtre Education artistique et culturelle	1 ROUTE DES CAMOINS 13011 MARSEILLE		00000346 00011711	7 000	2024 - « À vous de conter : La Fête ! », ateliers de lecture et d'écriture, création de spectacles, édition du livre de l'année et production d'un nouvel album. - Culture - action

ARTICLE 3

La dépense d'un montant de 472 000 Euros (quatre cent soixante douze mille Euros) dont 42 000 Euros (quarante-deux mille Euros) pour notre secteur est imputée au Budget Principal exercice 2024 sur les imputations suivantes :

chapitre	article	sous-chapitre	programme	service	montant
65	65748.1	311	12900902	04012	18 000 Euros
65	65748.1	311.312	12900902	04012	85 000 Euros
65	65748.1	316.313	12900904	04012	36 000 Euros

ARTICLE 4

Sont approuvées les conventions ci-annexées conclues entre la Ville de Marseille et les associations sportives suivantes de notre secteur ainsi que les subventions proposées :

SPORT COMPETITION ET LOISIRS					
110447	AJC Marseille Sport et Culture	36, Route des 3 Lucs à la Valentine - 13012 Marseille	00011920	1 000	Action : Sporting 4 change 2024. 5 évènements compétitifs judo vétéran, open d'échecs, Course Wonder Woman, handi mondial de pétanque, tournoi de rugby touch. Date : 28 au 29/06/2024.
76117	Association Sportive Bombardière	201, Rue Charles Kaddouz – Stade la Bombardière 13012 Marseille	00012347	7 500	Fonctionnement du club de football pour une pratique sportive au niveau départemental.
			00012348	3 000	Action : Projet éducatif pédagogique. Date : 02/01 au 31/12/2024.
11910	Eoures le Camoins la Treille Sport	Stade Henri Pastour les Camoins – 13, Rue Arnould – 13011 Marseille	00011915	3 000	Fonctionnement du club de football pour une pratique sportive au niveau départemental.
71723	Marseille Rugby Méditerranée	Stade du Mouton – 1, Chemin du Mouton 13011 Marseille	00011902	15 000	Fonctionnement du club de rugby à XV pour une pratique sportive au niveau national 2.
			00012350	4 000	Action : Tournoi international des Petits Phocéens. Date : 10 au 12/05/2024.
171253	Saint Marcel Basket	59, Traverse des Faïenciers – 13012 Marseille	00012351	6 500	Fonctionnement du club de basket ball pour une pratique sportive au niveau régional.

20132	Sporting Club Air Bel	462, Boulevard Mireille Lauze – Maison associations sportives – 13011 Marseille	00012014	30 000	Fonctionnement du club de football pour une pratique sportive des jeunes au niveau Départemental.
24731	Team Marseille Blue Stars	216, Boulevard de Saint Marcel – BP 8006 – 13011 Marseille	00011921	15 000	Fonctionnement du club de football américain au niveau national. 13 Athlètes de haut niveau.
11902	Union Sportive des Cheminots de la grande Bastide	Stade de la Grande Bastide Cazaulx – 13012 Marseille	00011720	11 000	Fonctionnement du club multisports, football, natation, boules et tennis de table pour une pratique sportive au niveau régional et départemental.
TOTAL				96 000	

ARTICLE 5 Pour les manifestations sportives, les subventions ne pourront être versées qu'après leur déroulement effectif.

ARTICLE 6 La dépense correspondante d'un montant de 997 000 Euros (neuf cent quatre-vingt dix-sept mille Euros) dont 96 000 Euros (quatre-vingt-seize mille Euros) pour les associations de notre secteur est imputée au Budget principal exercice 2024 – DS 04022 – chapitre 65 - sous chapitre 30.40 – article 65748.1 – programme 20190701.

ARTICLE 7 Sont approuvés les versements des subventions au bénéfice des associations et organismes – mer et littoral- de notre secteur selon le détail ci-après :

Tiers	IB	Association	Adresse	Dossier n°	Montant en Euros	Description
060146	65748.1 326 20192706	ECOLE DE SAUVETAGE COTIER MEDITERRANEE	56 BD DE LA VALBARELLE RSD CHATEAU ST JACQUES BAT LACYDON 13011 MARSEILLE	00012139	22 000	Le MC Swim Challenge est une course de nage en eau libre qui se déroule dans le parc national des calanques en grande partie et qui récoltent des dons pour les enfants atteints d'un cancer. Pour résumer le MC Swim Challenge se compose de 3 défis : Défi sportif Défi Environnemental Défi Caritat
011796	65748.1 326 20192706	MARSEILLE SPORTS LOISIR CULTURE	40 AVENUE DU GARLABAN 13012 MARSEILLE	00012008	5 000	L'association Marseille Sports loisirs Culture est une association multisports (planche à voile, plongée, randonnée pedestre) qui s'adresse à un public varié (enfants, adultes, seniors) et depuis peu personnes en situation de handicap. Elle s'adresse essentiellement aux habitants du département des Bouches-du-Rhône.
TOTAL					27 000	

ARTICLE 8 Sont approuvés les 20 conventions dont 2 dans notre secteur ci-annexées conclues entre la Ville de Marseille et les différentes associations et organismes.

ARTICLE 9 La dépense d'un montant de 291 880 Euros (deux cent quatre vingt onze mille huit cent quatre-vingts Euros) dont 27 000 Euros (vingt-sept mille Euros) pour les associations de notre secteur est imputée au Budget Principal exercice 2024 sur les imputations suivantes :

Chapitre 65 – Sous-chapitre 326 – Article 65748.1 – programme 20192706 – Service 04453 : 76 500 Euros (soixante-seize mille cinq cents Euros).

ARTICLE 10 Monsieur le Maire de Marseille, ou son représentant, est autorisé à signer tous actes ou documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**

Enrôlé au CA du 26 juin 2024